

BULLETIN TECHNIQUE CEREALES MONTAGNE



N° 82 du 12 novembre 2020

Rédigé par Mathias Déroulède Conseiller ACM et CDA 43

Association Céréales Montagne
Immeuble Interconsulaire
16, Bd Bertrand
43012 Le Puy-en-Velay
04.71.07.21.00
Contact @ : mderouled@haute-loire.chambagri.fr

L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 4 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère et Puy-de-Dôme.



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-LOIRE

Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.



Les Chambres d'Agriculture de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant phytopharmaceutique, sous le N°IF01762 dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



Ce bulletin est réalisé à partir des observations réalisées sur quatre départements en zone montagne : le Cantal, la Haute-Loire, la Lozère et le Puy-de-Dôme, ainsi que des expérimentations menées lors des années précédentes dans la région entre les quatre Chambres d'Agriculture partenaires de l'ACM et ARVALIS.

AU SOMMAIRE :

- Désherber en post-levée précoce
- Surveiller les cicadelles

Désherber à moindre coût en post-levée précoce

Le climat reste particulièrement doux pour un mois de novembre. La levée des céréales se déroule dans de bonnes conditions dans l'ensemble. Pour les semis autour de mi-octobre, les premières adventices lèvent aussi pour les parcelles qui n'ont pas été désherbées en pré-levée. En cas de levées importantes de véroniques, pensées, bleuets, matricaires ou mours des oiseaux, un désherbage mécanique ou chimique dès l'automne peut être intéressant pour lever la concurrence rapidement. D'autant plus que certaines dicots comme les véroniques sont parfois difficiles à désherber au printemps lorsqu'elles sont trop développées.

Désherbage mécanique : des niveaux d'efficacité élevés sur jeunes dicots

Les conditions actuelles sont favorables au passage de la herse étrille dans la majorité des parcelles : sol ressuyé et plusieurs jours consécutifs sans pluie. Les expérimentations locales de désherbage mécanique ont démontré que l'efficacité de la herse étrille sur de jeunes dicots comme les véroniques, pensées ou bleuets se situait entre 80 et 90%, à condition d'intervenir sur des adventices jeunes (stade 2 feuilles maximum sans compter les cotylédons). Sur ray-grass et vulpins, les niveaux d'efficacité de la herse étrille sont moindres, autour de 50 à 60%.

La herse étrille peut être passée à partir du stade 3 feuilles des céréales d'hiver. Plus tôt, le risque de pertes de pieds est trop élevé. Au stade 3 feuilles / début tallage, les céréales ne sont pas encore solidement enracinées. Il convient donc de limiter l'agressivité de la herse en passant à faible vitesse (4 à 5 km/h maximum) et en réglant l'inclinaison des dents. Moins les dents sont verticales, moins elles sont agressives.

La herse étrille est compétitive sur le plan économique. Un passage de herse étrille coûte approximativement entre 15 et 20 €/ha.

- Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n°34
 Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

BULLETIN TECHNIQUE CEREALES MONTAGNE



Association Céréales Montagne
Immeuble Interconsulaire
16, Bd Bertrand
43012 Le Puy-en-Velay
04.71.07.21.00
Contact @ : mderouled@haute-loire.chambagri.fr

L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 4 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère et Puy-de-Dôme.



Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.



Les Chambres d'Agriculture de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant phytopharmaceutique, sous le N°IF01762 dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



Herbicides en post-levée précoce

Les herbicides à base de diflufénicanil comme FLEXCARD ou COMPIL sont intéressants à ce stade pour leur haut niveau d'efficacité sur véroniques, pensées, mourons des oiseaux et leur coût modéré (16 à 20 €/ha selon la dose). La dose d'utilisation se situe entre 0,2 et 0,25 L/ha. En cas de présence de bleuets ou matricaires, compléter avec un herbicide à base de metsulfuron (ex : ALLIE à 15 g/ha).

- Véronique, pensée, mouron des oiseaux : **COMPIL 0,2 à 0,25 L/ha**
- Véroniques, bleuets, matricaires : **COMPIL 0,2 L + ALLIE 15 g/ha**

Que faire en cas d'infestations précoce de graminées adventices (ray-grass, vulpins, bromes) ?

Dans de nombreuses situations sans désherbage au semis de la céréale, des graminées adventices (habituellement ray-grass et vulpins) ont pu lever en même temps que la culture. Pour éviter un désherbage trop compliqué en sortie d'hiver (adventices trop développées), vous pouvez encore agir à l'automne.

- Vulpins + pâturins+ dicots **FOSBURI 0,6l L/ha**
- Ray-grass+ pâturins + dicots **DEFI 2 L/ha + TROOPER 2 L/ha**

Les bromes seront gérés après le tallage des céréales avec un anti-graminée spécifique.

Attention, l'efficacité de ces applications dépendra avant tout du stade des graminées adventices (1 à 2 feuilles maximum).

Tableau 1 : Composition des herbicides et homologations

Produits	Homologation du produit par culture				Matières actives	Concentration	Equivalents commerciaux
	Blé	Orge	Triticale	Seigle			
FLEXCARD	O	O	O	O	Diflufénicanil	500 g/L	COMPIL, MAMUT
ALLIE	O	O	O	O	Metsulfuron	200 g/kg	NICANOR
FOSBURI	O	O	O	N	Flufenacet Diflufénicanil	400 g/L 200 g/L	
DEFI	O	O	O	O	Prosulfocarbe	800 g/L	ROXY MINARIX
TROOPER	O	O	O	N	Flufenacet Pendiméthaline	60 g/L 300 g/L	

Conditions d'application des herbicides de pré-levée

- Appliquer par bonne hygrométrie (> 70%) et vent inférieur à 19 km/h
- Choisir une fenêtre d'intervention sans gel le jour du traitement et les trois jours suivants

Pour en savoir plus, consulter le [guide des bonnes pratiques phytosanitaires](#).

- Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n°34
 Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Association Céréales Montagne
Immeuble Interconsulaire
16, Bd Bertrand
43012 Le Puy-en-Velay
04.71.07.21.00
Contact @ : mderouled@haute-loire.chambagri.fr

L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 4 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère et Puy-de-Dôme.



Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.



Les **Chambres d'Agriculture** de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de **conseil indépendant phytopharmaceutique**, sous le N°**IF01762** dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



Surveiller les cicadelles

Le temps doux et ensoleillé est également favorable à l'activité des cicadelles (temps lumineux, température supérieure à 12°C en journée, vent faible). Les captures dépassent le seuil de 30 captures hebdomadaires pour la deuxième semaine consécutive pour plusieurs parcelles suivies dans le cadre du bulletin de santé du végétal ([voir BSV n°34, Grandes Cultures, région Auvergne-Rhône-Alpes, édition du territoire auvergnat](#)).



La cicadelle *Psammotettix alienus*, insecte d'environ 3 mm, est vectrice du virus WDV de la maladie des pieds chétifs sur céréales à paille. Les symptômes sur les plantes ne sont visibles qu'à la reprise de la végétation au printemps avec un nanisme, parfois un tallage excessif et des feuilles

avec stries jaunes (+ rouge). La nuisibilité est due à une perte de pieds (attaques précoces) ou une stérilité des épis (attaques tardives). C'est aux stades les plus précoces, dès la levée, que les blés sont les plus sensibles. Les facteurs de risques sont : températures chaudes, peu de précipitations, présence de repousses de céréales et d'adventices, proximité de bois ou de haies.

Comme pour tous les ravageurs potentiellement vecteurs de virus et qui ne font pas de dégâts directs, la notion de seuil de nuisibilité reste délicate. En cours de végétation, le seuil de nuisibilité est généralement autour de 30 captures par semaine sur plaque engluée. Une observation directe des cicadelles sur la parcelle peut également être pratiquée durant une période ensoleillée, en parcourant la parcelle à différents endroits : si sur 5 points d'observation le passage de l'observateur fait sauter devant lui au moins 5 cicadelles pour chaque point, le seuil est atteint.

Les cas de transmissions de la maladie des pieds chétifs par les cicadelles dans les régions à dominante d'élevage restent moins fréquentes que dans les régions céréalières. Le risque demeure néanmoins pour les parcelles abritées du vent et bien exposées au soleil. La décision est à prendre au cas par cas.

Si la décision est prise de traiter, choisir des insecticides à base de pyréthrinoïdes :

- Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n°34
 Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux

Association Céréales Montagne
Immeuble Interconsulaire
16, Bd Bertrand
43012 Le Puy-en-Velay
04.71.07.21.00
Contact @ : mderouled@haute-loire.chambagri.fr

L'Association Céréales Montagne est financée et pilotée par 4 Chambres d'Agriculture départementales : Cantal, Haute-Loire, Lozère et Puy-de-Dôme.



Elle bénéficie de l'appui technique d'Arvalis-Institut du végétal et de la participation financière du Ministère de l'Agriculture.



Les Chambres d'Agriculture de Haute-Loire, du Cantal et du Puy de Dôme sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant phytopharmaceutique, sous le N°IF01762 dans le cadre de l'agrément multi sites porté par l'APCA.



Tableau 2 : Principaux insecticides pour lutter contre les cicadelles :

Principales spécialités	l/ha ou kg/ha	Substances actives
DECIS EXPERT, SLPIT EXPERT, KESHET	0,075	Deltaméthrine 100 g/l
DECIS PROTECH, DECLINE 1.5 EW, DELTASTAR, VIVATRINE EW	0,5	Deltaméthrine 15 g/l
FASTAC	0,2	Alphaméthrine 50 g/l
FURY 10 EW, MINUET 10 EW, SATEL	0,15	Zétacyperméthrine 100 g/l
KARATE ZEON, KARATE XFLOW, KUSTI, NINJA PRO, SENTINEL PRO, KARAIBE PRO, KARIS 10 CS, SPARK, LAMBDA STAR, ENVERGURE, ESTAMINA, PROFILAMBDA 100 CS, TARAK	0,075	Lambda-cyhalothrine 100 g/l
MAGEOS MD, CLAMEUR	0,07	Alphaméthrine 150 g/kg
MANDARIN GOLD, JUDOKA GOLD, TATAMI GOLD, TOLEDE GOLD, COUNTRY GOLD	0,125	Esfenvalérate 50 g/l
MAVRIK FLO, TALITA MAVRIK SMART, TALITA SMART, KLARTAN SMART	0,2	Tau-fluvalinate 240 g/l
SUMI-ALPHA, GORKI	0,25	Esfenvalérate 25 g/l

- Référence au Bulletin de Santé des Végétaux n°34
 Pas de référence à un Bulletin de Santé des Végétaux